

Commune de Venas

Séance du conseil municipal du 05 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à mairie, sous la présidence de Monsieur TOURAUD Eric, Maire.

Étaient présents : M. TOURAUD Eric, M. SAULNIER Antoine, M. BELLINI Sylvain, Mme BRUNET Caroline, Mme DE LAMARLIERE Pauline, Mme RITTER Delphine M. HENRI Thierry, M. ALIBERT Marc, M. GOUBERT Bruno.

Absents excusés et représentés : Mme DELEAU-PERRAUD Chantal avec procuration donnée à M. TOURAUD Eric et Mme LE MENTEC Céline avec procuration donnée à Mme DE LAMARLIERE Pauline.

Les élus présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Le conseil a désigné pour secrétaire Mme BRUNET Caroline.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

Mr le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- ◆ Recensement de la population : agent recenseur
- ◆ Questions diverses.

Recensement de la population : agent recenseur (Délibération N° 2022-30)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le recensement de la population de la commune se déroulera en 2023, et qu'il convient d'en prévoir l'organisation donc la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent recenseur, du 04 janvier au 18 février 2023, afin d'assurer les opérations du recensement de la population.

- **DECIDE** que l'agent recenseur sera rémunéré, sur la base de la somme de 700.00€ brute. Cette rémunération sera versée au terme des opérations de recensement.

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.

Questions diverses :

- Vœux du Maire : pas de cérémonie en janvier mais une rencontre avec les habitants est programmée le 30 juin 2023.
- Point sur l'étude Centre Bourg, suite à la réunion COPIL Phase 1.
- Préparation des projets 2023 : prévoir des demandes de devis

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00 minutes.

Signature du Maire

The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE VENAS' at the top and 'R.F. ALLIER' at the bottom.

Signature du secrétaire de séance

A blue ink signature of the meeting secretary, written in a cursive style.